



## Abivax annonce la nomination du Dr Dominik Höchli au sein de son Conseil d'administration

22 avril 2025



- Un expert chevronné du secteur apporte une expertise approfondie en immunologie à l'approche de la publication des données clés de l'étude de phase 3 dans la rectocolite hémorragique, attendue au troisième trimestre 2025

**PARIS, France – Le 22 avril 2025 – 22h00 CEST** – Abivax SA (Euronext Paris : FR0012333284 – ABVX/Nasdaq : ABVX) (« Abivax » ou la « Société »), une société de biotechnologie en phase clinique spécialisée dans le développement de thérapies exploitant les mécanismes de régulation naturels de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, a annoncé aujourd'hui la nomination du Dr Dominik Höchli, MD, au sein de son Conseil d'administration, avec effet immédiat.

Le Dr Höchli apporte plus de vingt ans d'expérience en matière de direction dans l'industrie biopharmaceutique mondiale, notamment grâce à un parcours de 20 ans chez AbbVie/Abbott, où il a occupé les fonctions de Vice-Président marketing mondial pour l'immunologie, puis responsable des affaires médicales mondiales. Son expertise stratégique dans le domaine des affaires médicales et sur le positionnement des produits, en particulier sur les marchés concurrentiels de l'immunologie, sera un atout clé alors qu'Abivax se prépare à la prochaine publication des données de phase 3 de l'essai d'induction de 8 semaines dans la rectocolite hémorragique, prévue au troisième trimestre 2025.

Outre son expérience chez AbbVie, le Dr Höchli a occupé le poste de CEO par intérim de Catapult Therapeutics, une société d'hématologie-oncologie, de 2021 à 2024. Il est également le fondateur d'Abinode, une société de conseil en stratégie pharmaceutique, et siège actuellement au Conseil d'administration de Molecular Partners AG, où il est membre à la fois du comité d'audit et du comité de recherche et développement.

**Sylvie Grégoire, Présidente du Conseil d'administration d'Abivax, a déclaré :** « Nous sommes ravis d'accueillir Dominik au sein du Conseil d'administration à un moment particulièrement crucial pour Abivax. Son expérience approfondie en stratégie médicale globale et en commercialisation dans le domaine de l'immunologie sera un atout majeur alors que nous abordons des moments clés sur le plan clinique et réglementaire pour obefazimod. »

**Dr Dominik Höchli a ajouté :** « Je suis honoré de rejoindre le Conseil d'administration à un moment où Abivax aborde une phase cruciale de son développement clinique et de contribuer à ses efforts pour mettre obefazimod à la disposition des patients atteints de rectocolite hémorragique et de la maladie de Crohn. »

### À propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie au stade clinique axée sur le développement de produits thérapeutiques exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Basé en France et aux États-Unis, le principal candidat médicament d'Abivax, obefazimod (ABX464), est en phase 3 d'essais cliniques dans le traitement de la rectocolite hémorragique active modérée à sévère. De plus amples informations sur la société sont disponibles à l'adresse <http://www.abivax.com/?lang=fr>. Suivez-nous sur LinkedIn et sur X, ex-Twitter, @Abivax.

### Contact :

Patrick Malloy

SVP, Responsable des relations investisseurs

Abivax SA

[patrick.malloy@abivax.com](mailto:patrick.malloy@abivax.com)

+1 847 987 4878

### Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations, y compris celles relatives aux objectifs commerciaux de la Société. Des mots tels que « anticiper », « continuer », « s'attendre à », « prospectif », « potentiel » et les variantes de ces mots et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant ou impliquant le potentiel thérapeutique des candidats médicaments d'Abivax, les attentes d'Abivax concernant la disponibilité des données et le calendrier de publication des résultats de ses essais cliniques, notamment ses essais d'induction ABTECT-1 et ABTECT-2 de phase 3 et son essai de maintenance ABTECT de phase 3, ainsi que d'autres déclarations qui ne constituent pas des faits historiques. Bien que la direction d'Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, éventualités et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté d'Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des marchés financiers en application de ses obligations légales, notamment dans son document d'enregistrement universel, ainsi que dans son rapport annuel sur le formulaire 20-F déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis le 5 avril 2024 sous la rubrique « Facteurs de risques ». Ces risques, imprévus et incertitudes incluent entre autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, aux données et analyses cliniques futures, aux décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, concernant l'opportunité et le moment d'approuver un candidat médicament, ainsi que leurs décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats et la présence de fonds suffisants pour couvrir les dépenses d'exploitation prévisibles et non prévisibles de la société ainsi que ses besoins en investissements. Une attention particulière doit être accordée aux obstacles potentiels au développement clinique et pharmaceutique, y compris une évaluation plus approfondie par l'entreprise, les agences de réglementation et les comités d'éthique/IRB suite à l'évaluation des données précliniques, pharmacocinétiques, cancérigènes, toxiques, CMC et cliniques. Par ailleurs, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations ne sont faites qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Ce communiqué de presse est fourni à titre informatif uniquement et les informations qui y figurent ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit. De même, il ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La distribution du présent document peut être légalement restreinte dans certaines juridictions. Les personnes entrant en possession de ce document sont tenues de s'informer à ce propos et de respecter ces éventuelles restrictions.